



Avis de concours de recrutement des professeurs Agrégés

Le Président de l'Université Ibn Zohr d'Agadir annonce le recrutement des professeurs agrégés au profit de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Agadir (05 postes) session du **25 Juin 2018** dans les spécialités suivantes :

Candidats Civils

La section des sciences fondamentales : Spécialités de biologie

- Anatomie: 01 poste
- Biochimie: 01 poste

La section des sciences cliniques : Spécialité de médecine et spécialités médicales

- Pneumologie: 01 poste
- Maladies Infectieuses: 01 poste
- Médecine Interne : 01 poste



I) -Les conditions de participation

Les professeurs agrégés sont recrutés par voie de concours d'agrégation ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

1) Être professeur assistant justifiant :

- a. Soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui ont effectué la totalité de leur résidanat.
- b. Soit être issu du cadre des maîtres assistants comptant quatre années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours.
- c. Soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui sont issus de la spécialisation sur concours des hôpitaux étrangers des armées.

2) Être médecin, pharmacien civil ou militaire ayant assuré à l'étranger, dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays d'accueil et à temps plein, des fonctions hospitalo-universitaires au moins équivalentes à celle de professeurs-assistants dans l'une des conditions suivantes :

- Soit pendant une durée de quatre années au moins ;
- Soit pendant une période de deux ans au moins en qualité de chef de clinique dans un centre hospitalier et universitaire, complétée, au Maroc dans un centre hospitalier siège de la faculté de médecine et de pharmacie ou de médecine dentaire à concurrence de la période exigée au paragraphe 1er b) ci- dessus.

Les candidats des spécialités non cliniques ne peuvent en aucun cas, se présenter au concours d'agrégation dans une spécialité clinique.

II)- Dossier de candidature :

Les candidats au concours d'agrégation doivent adresser leur demande d'inscription, établie sur papier libre, au doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Agadir, avant le **25 Mai 2018**,

Le dossier de candidature comporte :

- Une demande d'inscription indiquant le nom, prénom, adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir
- Attestation confirmant que le candidat a accompli :
 - Soit 4 ans d'exercice au moins en tant que maître assistant.
 - Soit 3 ans au moins en tant que professeur assistant.
- Photocopie certifiée conforme de la carte d'identité nationale.
- Copie de l'arrêté ministériel portant nomination de l'intéressé en tant que professeur assistant ou maître assistant.
- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat, de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.

▪ Une épreuve de titres et travaux en 7 exemplaires.